

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 12 NOVEMBRE 2019

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,
tiennent à présenter leurs très sincères condoléances

à tous les proches de M. GIRARD Emmanuel suite à son décès.
Monsieur GIRARD était ancien membre du Comité de Direction, ancien Trésorier ainsi qu'ancien membre de diverses commissions au sein de notre District.

ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER

L'Assemblée Générale d'hiver aura lieu **le samedi 7 décembre au TSF à Voiron.**

Vous trouverez sur le site l'ordre du jour de l'Assemblée

(<https://isere.fff.fr/simple/assemblee-generale-dhiver/>)

Les documents nécessaires à la préparation de cette AG paraîtront ultérieurement.

TRESORERIE

FORFAIT GENERAL FOOT A8

Du 9 Novembre 2019

Amende 44 €

CORBELIN U15F

FORFAIT JOURNEE

Du 9-10 Novembre 2019

Amende 32 €

BOUCHAGE PASSINS D4
USVO 2 D5
SEYSSINET 22 U20
SASSENAGE U20
EYBENS 2 U13D2
BATIE MONTGASCON U13D4

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U18

Du 9 Novembre 2019

Amende 124 €

REVENTIN 2 CHIU18AB

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE FOOT A8

Du 9 Novembre 2019

Amende 32 €

ISLE D'ABEAU CPU18FA8

NON SAISIE DE RESULTATS FOOTCLUBS

Du 9-10 Novembre 2019

Amende 11 €

ABBAYE U13D2
ABBAYE U13D4
ISLE D'ABEAU 2 U13D2
ISLE D'ABEAU U13D2
ISLE D'ABEAU 3 U13D4
GRESIVAUDAN CI U18F
DEUX ROCHERS SA8ENTD2
VOIRON MOIRANS U13D4

FMI NON RETOURNEE

Du 10 Novembre 2019

Amende 75 €

SASSENAGE

D1

O. LES AVENIERES

D4

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 OCTOBRE 2019

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

Les clubs ci-dessous se voit retirer 3 (trois) points supplémentaires au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 6 Novembre 2019.

554434 ROCHETOIRIN FC

564089 VETERANS DE VEYRINS-THUELLIN

c) Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du courrier électronique avec accusé de réception, il est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F. : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Liges ou de la Fédération. » Cette suspension du club est notifiée sur le site internet du District.

Les clubs ci-dessous seront suspendus en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 20 Novembre 2019.

554434 ROCHETOIRIN FC

564089 VETERANS DE VEYRINS-THUELLIN

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : AIR LIQUIDE – AHMED HEZAM Z. – ASF PORTUGAIS – BEDAR N. – COLLINES – SOUDANI M. – CESSIEU – AUREILLE C. – AYARI A. – MORE C. – DUTCKOWSKI Y. – EL RHAFFARI R. – VERNOTTE A. – DE CARVALHO G. – MORE C. – CORBELIN – DOMENE – COQUILLAUD G. – BESSAOUD A. – AINOUCHE M. – ASF PORTUGAIS.

APPEL : VIRIEU FUTSAL

REGLEMENTS : VIRIEU FUTSAL – BATIE MONTGASCON – MOIRANS – VALLEE DU GUIERS – CROLLES.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	jraymond@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.